

**COMITÉ SYNDICAL
D'ARTOIS MOBILITÉS**

18 juin 2026 – 10h00

Salle du conseil – CAHC- Hénin-Beaumont

ORDRE DU JOUR

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical : séances des 12 février et 28 mai 2026 (*envoyés uniquement en version dématérialisée*)

Toutes les annexes aux délibérations sont consultables exclusivement en version dématérialisée sur la plateforme e-convocations

Instances

1. Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP)
2. Constitution du comité des partenaires de la mobilité et approbation de son règlement intérieur
3. Élection de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
4. Élection des représentants au sein du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France
5. Désignation des représentants au Groupement des autorités responsables de transport (GART)
6. Désignation des représentants à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)
7. Désignation des représentants à l'assemblée départementale du Comité national d'action sociale (CNAS)
8. Désignation des membres élus d'Artois Mobilités au sein du comité de suivi du plan de déplacement urbain (PDU)
9. Mise en place de la commission syndicale pour l'accessibilité des personnes handicapées d'Artois Mobilités
10. Désignation du représentant d'Artois-Mobilités au sein du collège des élus de l'Association Espace Mobilités de l'Artois (EMA)

Administration générale

11. Fixation des indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents d'Artois Mobilités
12. Mise à jour de la liste des associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027

Transports/Mobilités

13. Approbation de l'Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »
14. Approbation de la convention d'objectifs avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) pour l'année 2026
15. Approbation de la convention relative à la délivrance des abonnements régionaux entre Artois Mobilités et SNCF Voyageurs
16. Approbation de la charte de logistique urbaine durable résultant de la mise en œuvre du programme InTerLUD + sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
17. Attribution d'une subvention à l'ADATEEP 62

18. Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) de l'Aire Urbaine Centrale (AUC)

Rapport annuel

19. Rapport d'activités d'Artois Mobilités

- Questions diverses

Les services d'Artois Mobilités restent disponibles pour toute demande d'information ou de complément : pbarbelette@am62.fr / 03 21 08 11 29 – 06 25 57 06 56

Il est rappelé que le dossier envoyé par courrier est un dossier succinct.

Le dossier complet et la convocation officielle sont envoyés par voie électronique via la plateforme *e-convocations*